CHAPITRE III.

L'ADJECTIF.

§ 45. On appelle adjectif un mot qui s'ajoute au substantif pour marquer la qualité d'une personne ou d'une chose, ou simplement pour le déterminer d'une manière plus ou moins précise.

De là, deux espèces d'adjectifs : les adjectifs qualificatifs

et les adjectifs simplement déterminatifs.

Exemples d'adjectifs qualificatifs : bon, méchant ;

docile, rebelle; gai, triste, etc.

Exemples d'adjectifs déterminatifs : Cent, centième; mon, ton, son; ce, cet; quel, tout, aucun, chaque, plusieurs, etc.

[ÉTYMOLOGIE. — Les Latins appelaient l'adjectif « nomen adjectivum, nom qui s'ajoute au substantif ». C'était la traduction du mot grec ἐπίθετον, d'où est venu le mot français épithète.]

On peut faire rentrer dans la classe des adjectifs qualificatifs l'adjectif verbal, dont il sera parlé dans la Syntaxe, et qui est distinct du participe présent.

L'adjectif s'accorde en genre et en nombre avec le substantif. Nous allons voir comment il forme son féminin et

son pluriel.

FORMATION DU FÉMININ DANS LES ADJECTIFS.

§ 46. Règle générale. Quand les adjectifs ne sont pas terminés par un e muet au masculin, ils en prennent un au féminin. Ex.:

> grand. grande. petit. petite.

Un seul adjectif présente une exception à la règle générale de l'e muet, employé comme signe du léminin, c'est l'adjectif grand, dans les locutions grand' mère, grand' route. grand messe, grand peur, grand peine, grand chose, etc.

ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. - Nous avons déjà vu (§ 33) que l'e muet, signe du féminin en français, vient de l'a, signe du féminin en latin. Ex : sancta, sainte ; divina, divine.

Primitivement le français ne mettait l'e, signe du féminin, qu'aux adjectifs qui prenaient a en latin au féminin, et avaient ce genre distinct du masculin. Grandem, n'ayant qu'une terminaison pour les deux genres, a donné grand au féminin comme au masculin. Plus tard, quand l'usage eut soumis ce mot à la règle commune, les grammairiens crurent voir dans l'absence de l'e la trace d'une élision, qu'ils marquèrent par une apostrophe. L'erreur est évidente : car il n'y a élision que lorsque deux voyelles se rencontrent, et la locution mère grand se trouve dans les Contes de Perrault. Il faudrait donc supprimer l'apostrophe, si l'usage ne devait être respecté et si le souvenir de l'ancienne règle n'était tout à fait effacé.]

La règle générale de la formation du féminin donne lieu à quelques autres remarques, pour lesquelles il y a lieu de distinguer les adjectifs terminés par une vovelle et les adjectifs terminés par une consonne.

- 1º Féminin des adjectifs terminés au masculin par une voyelle.
- § 47. REMARQUE I (gu). Les adjectifs terminés en qu mettent un tréma sur l'e du féminin. Ex. : aigu, aiguë; exigu, exiguë; contigu, contiguë.

Le tréma a ici pour objet de faire prononcer séparément l'u, dont le son se perdrait dans la syliabe que sans tréma. (Ex.: long, longue.)

REMARQUE II (ou et eau). Plusieurs adjectifs en ou et eau (fou, mou; beau, nouveau) ont au masculin une seconde forme, qui s'emploie devant les substantifs commençant par une voyelle ou une h muette. Ex.: fol espoir; mol édredon; bel homme; nouvel essai. Ils tirent leur féminin de cette

seconde forme, en redoublant la consonne. Ex. : folle espérance; molle existence; belle enfant; nouvelle année.

Par analogie, jumeau fait au féminin jumelle.

On retrouve ici le fait déjà plusieurs fois signalé de l'alternance de l'uet de l'7. (Voyez § 37, 3°; § 44, Rem. II.)

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Dans la vieille langue française, ces sortes d'adjectifs se terminaient toujours par l'au masculin, même devant une consonne. On disait mol. bel, nouvel, jumel, par souvenir des adjectifs latins mollem, bellum, † novellum, gemellum.]

REMARQUE III. Favori, coi font au féminin favorite, coite.

ORIGINES LATINES ET ITALIENNES. — Le t du féminin de ces deux adjectifs apparaît dans l'italien favorito, dans le dérivé français favoritisme, et dans le mot latin quietum.]

REMARQUE IV. Hébreu ne peut se mettre au féminin; on se sert du mot hébraïque. Ex.: les livres hébreux, la langue hébraïque.

REMARQUE V. Les adjectifs qui sont déjà terminés par un e muet au masculin ne changent pas au féminin, excepté l'adjectif traître, qui fait au féminin traîtresse; mais ce mot, qui est à la fois adjectif et substantif, suit la règle des substantifs terminés par un e muet. (Voyez § 34, 4°.)

2° Féminin des adjectifs terminés au masculin par une consonne.

§ 48. Ces adjectifs ne forment pas toujours leur féminin par la simple addition d'un e. On verra dans les remarques suivantes que les uns redoublent la consonne finale, et que les autres modifient plus ou moins leur terminaison.

§ 49. REMARQUE I. (el, eil, ol, ul; — en, on; — et, ot; — as, ès, ais, os.) On redouble au féminin la consonne finale de la plupart des adjectifs qui sont terminés au masculin par el, eil, ol, ul; — en, on; — et, ot; — as, ès, ais, os.

Ex.: cruel, cruelle; pareil, pareille; fol, folle (V. § 47); nul, nulle; ancien, ancienne; bon, bonne; muet, muette; sot, sotte; gras, grasse; profès, professe; épais, épaisse; gros, grosse.

De plus, gentil fait au féminin gentille.

Exceptions: 1° Le t ne se double pas toujours après la terminaison ot (Ex.: dévote, manchote); non plus qu'après la terminaison et: en effet quelques adjectifs terminés au masculin en et, au lieu de doubler le t, marquent d'un accent grave l'e qui précède cette consonne. Ex.:

Complet, incomplet, complète; incomplète; concret, concrète; discret, indiscret, discrète, indiscrète; inquiet, inquiète; replet, replète; secret, secrète.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Ces derniers sont des mots formés par les savants, qui ont voulu représenter par l'è ouvert l'è long des Latins (complèta, concrèta, dis rêta, etc.). Les mots d'origine populaire, comme nette, coquetie, fluette, sujette, doublent tous la consonne t, qui se trouve encore doublée pour le mot complette dans les textes du xviº et du xviiº siècle.]

2° La consonne s ne se double pas toujours après les terminaisons as, es ou ais (ras, rase; anglais, anglaise); et os (Ex.: éclos, éclose).

3º Absous, dissous font au féminin absoute, dissoute.

4º Dispos n'a pas de féminin.

§ 50. Remarque II (eur, teur). Les adjectifs terminés en eur ou teur font leur féminin de quatre manières:

1º Les uns suivent la règle générale, c'est-à-dire ajoutent un e au masculin; ce sont les adjectifs qui sont terminés en ieur: extérieur, extérieure; antérieur, antérieure, etc., et les adjectifs majeur, majeure; mineur, mineure; meilleur, meilleure.

2° D'autres changent eur en euse (trompeur, trompeuse; boudeur, boudeuse). Cette formation du féminin 36

est propre aux adjectifs ou substantifs dérivés de verbes: la terminaison eur y remplace celle du participe présent ant. Ex.: mentant; menteur, menteuse.

3º D'autres changent eur en eresse (vengeur, vengeresse; enchanteur, enchanteresse);

4º D'autres enfin changent teur en trice (corrupteur, corruptrice).

[ORIGINES LATINES. - On a déjà vu (§ 34, 30) l'origine de ces terminaisons euse, eresse, trice.

Cette dernière terminaison (trice) est particulière aux substantifs ou adjectifs terminés en teur et venus de mots latins en tor, trix.]

§ 51. REMARQUE III. (r finale) Les autres adjectifs terminés par une r suivent la règle générale (addition d'un e au féminin). Seulement, si cette consonne est précédée d'un e au masculin, cet e prend un accent grave au féminin. Ex. : altier, altière; fier, fière; étranger, strangère.

§ 52. REMARQUE IV. (c final) Le c final d'un adjectif masculin produit au féminin plusieurs terminaisons:

1º la terminaison che. Ex.: sec, sèche; blanc, blanche; franc, franche;

2º la terminaison que. Ex. : caduc, caduque; public, publique; turc, turque; franc (quand il désigne une nation, et non une qualité), franque;

3º la terminaison eque dans un seul mot : grec, grecque.

ORIGINES LATINES - Si le c final donne au féminin les deux terminaisons che et que, c'est que la terminaison latine ca devient en français tantôt che, tantôt que.

Elle devient en général che, quand elle est précédée en latin d'une consonne. Ex .: arca, arche; furca, fourche; musca, mou-

che; bucca, bouche; sicca, sèche.

Elle devient plutôt que, lorsqu'elle est précédée d'une voyelle, et dans les adjectifs comme juridica, juridique; publica, publique; veridica, veridique. La terminaison que devait être préfé-

cée à la terminaison ce, comme conservant le son dur qu'a le c final du masculin public (qui se prononce publique).

Quant au mot grec, le c du masculin s'y est maintenu pour donner à l'e un son ouvert, et à cause de sa parenté avec le q.l

§ 53. REMARQUE V. (f finale) L'f finale des adjectifs masculins se change en v devant l'e, signe du féminin; ce qui donne la terminaison ve. Ex.: neuf. neuve; fugitif. fugitive; captif, captive; vif, vive; bref, brève.

ORIGINES LATINES. - Dans les mots neuf, captif, fugitif, vif, bref, la consonne f vient de ce que le v latin s'est durci par suite de la chute de la voyelle finale qui n'était pas accentuée. novum, captivum, fugitivum, vivum, brevem. Mais le v latin reparaît au féminin parce qu'il est suivi d'une voyelle. Il en est de même dans le nom de nombre neuf (d'où vient neuvième) et dans le substantif nerf (d'où vient nerveux), etc.]

§ 54. Remarque VI. (g final) Le g final des adjectifs masculins prend un u devant l'e du féminin; ce qui donne la terminaison que. Ex. : long, longue.

§ 55. REMARQUE VII. (n finale) L'n finale donne que dans maligne, bénigne (de malin, bénin).

ORIGINES LATINES. - L'irrégularité de la formation des féminins bénigne, maligne n'est qu'apparente. Elle s'explique par l'étymologie latine : bénin, malin viennent de benignum, malignum, par la chute de la désinence um et du g; bénigne, maligne viennent régulièrement de benignam, malignam.]

§ 56. REMARQUE VIII. (s finale) L's finale donne ce dans tierce, féminin de tiers, che dans fraîche, féminin de frais.

ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. - La terminaison latine tia devient en français ce: tertia, tierce; infantia, enfance. Frais vient de la forme germanique fresc latinisée en frescus ; le féminin fresca a donné d'abord fresche, puis fraiche.]

§ 57. REMARQUE IX. (x final) L'x final des adjectifs masculins se change ordinairement en s devant l'e du féminin; ce qui donne la terminaison se. Ex.: envieux, envieuse; jaloux, jalouse. — Quelquefois l's se redouble. Ex. : roux, rousse; faux, fausse.

GRAMMAIRE FRANÇAISE.

Doux fait au féminin douce. Vieux, qui fait vieil au masculin devant une voyelle ou une h muette, fait au féminin vieille.

Cette substitution, qui a lieu au féminin, de l's double à l'x du masculin, paraîtra naturelle, si l'on songe à l'équivalence déjà observée de l's et de l'x. (Voxez § 37.)

FORMATION DU PLURIEL DANS LES ADJECTIFS.

§ 58. Règle générale. On forme le pluriel des adjectifs, comme celui des substantifs, en ajoutant une s au singulier.

Il n'y a pas d'exception pour le pluriel du féminin. Pour le pluriel du masculin, il faut excepter seulement:

- 1º l'adjectif tout, qui devient tous ;
- 2º les adjectifs terminés par une s ou un x, lesquels, comme les substantifs, ne subissent aucun changement. Ex.: épais, jaloux.

REMARQUE I. Les adjectifs terminés en eau prennent un x au pluriel. Ex.: beaux, nouveaux.

Il en est de même de l'adjectif hébreu (les livres hébreux). Mais on écrit bleus d'après la règle générale.

Remarque II. Les adjectifs terminés en al font leur pluriel en aux. Ex.: égal, égaux; brutal, brutaux.

L'Académie n'admet qu'une exception, c'est le pluriel

fatals, qui n'est guère usité.

On peut citer comme n'ayant pas de pluriel masculin les adjectifs amical, colossal, filial, frugal, glacial, jovial, matinal, nasal, natal, naval, pénal, etc.

REMARQUE III. Comme pour les substantifs, on a proposé de supprimer devant l's du pluriel masculin le t final des adjectifs terminés par ent et ant. Rien n'autorise cette suppression. On doit écrire: prudents, constants.

POSITIF, COMPARATIF ET SUPERLATIF.

§ 59. Les adjec ifs qualificatifs peuvent avoir plusieurs degrés de signification:

1° le positif, qui indique la qualité sans comparaison; 2° le comparatif, qui indique la supériorité, l'inferiorité ou l'égalité; 3° le superlatif, qui indique une qualité portée

au plus haut degré.

Les langues anciennes marquaient le plus souvent le comparatif et le superlatif par une modification de la terminaison du positif. Le français marque ϵ degrés de signification en ajoutant des adverbes à l'adjectif. Ex.:

1º Positif: Saint (en lat. sanctus).

2º Comparatif: Plus saint (en latin sanctior).

3º Superlatif: LE PLUS saint, TRÈS saint (en latin sanctissimus).

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — La langue française ne possède en réalité que trois comparatifs d'adjectifs, qui lui viennent tout formés du latin, et qui sont :

Meilleur (meliorem), qui sert de comparatif à bon;
Pire (pejor), — à mauvais;

Moindre (minor), — à petit.

Le sens du comparatif est presque effacé dans les adjectifs suivants, mais ils ne peuvent être précédés de plus :

Majeur, mineur, qui viennent des comparatifs latins majorem, minorem;

Antérieur, postérieur; du latin anteriorem, posteriorem; Citérieur, ultérieur; — citeriorem, ulteriorem; Intérieur, extérieur; — interiorem, exteriorem; Inférieur, superiorer; — inferiorem, superiorem; Plusieurs; — plures.

REMARQUE La langue française a formé quelques superlatifs en issime, à l'imitation des Latins, ou plutôt des Italiens, qui ent emprunté cette terminaison au superlatif latin.

Ces sortes d'adjectifs ne sont usités que dans certaines formules de cérémonie (amplissime, éminentissime, illustrissime, sérénissime), ou, au contraire, dans le langage familier (richissime, rarissime, savantissime, ignorantissime).

La terminaison issime a formé aussi le substantif généralissime.]

ADJECTIFS DÉTERMINATIFS.

§ 60. Il y a cinq espèces d'adjectifs déterminatifs, c'està-dire d'adjectifs qui donnent aux substantifs un sens déterminé (on a vu, § 43, ce qu'on entend par sens déterminé):

1º Les adjectifs numéraux ou noms de nombre;

2º — possessifs;

3° — démonstratifs;

4° — interrogatifs et conjonctifs;

5° — indéfinis.

1º ADJECTIFS NUMÉRAUX OU NOMS DE NOMBRE.

§ 61. On appelle noms de nombre cardinaux ceux qui expriment la quantité sans marquer l'ordre (un, deux dix, cent, mille, etc.); noms de nombre ordinaux ceux qui indiquent, non la quantité, mais l'ordre et le rang (premier, deuxième ou second; dixième, centième, millième).

[ÉTYMOLOGIE. — Le mot de nom de nombre, qui est resté aux adjectifs numéraux, vient de ce que les anciens grammairiens rangeaient l'adjectif lui-même parmi les noms : nomen adjectivum. Les noms de nombre cardinaux (numeri cardinales), sont ceux sur lesquels la numération tourne, en quelque sorte, comme sur des gonds (cardines). Les noms de nombre ordinaux sont ceux qui marquent l'ordre, le rang (ordinem).]

§ 62. Les noms de nombre cardinaux sont en général invariables. On écrit les onze, les dix mille, etc.

REMARQUE I. Un prend le féminin (Ex.: une personne).

REMARQUE II. Vingt et cent prennent le signe du pluriel quand ils sont précédés d'un nombre qui les multiplie; mais ils ne le prennent pas quand ils sont suivis d'un autre nombre ou lorsqu'ils ne sont pas multipliés. Ainsi l'on écrit:

Quatre-vingts ans; quatre-vingt-deux ans; Deux cents hommes; deux cent vingt hommes... Cent prend encore le signe du pluriel quand il est employé pour centaine. Ce n'est plus alors un adjectif numéral, mais un substantif. Ex.:

Un cent d'œufs ; deux cents de paille.

Remarque III. Mille, adjectif numéral invariable, est distinct de mille, substantif, désignant une mesure itinéraire. Ex.: trois milles d'Angleterre font à peu près cinq kilomètres.

On écrit mil, au lieu de *mille*, pour désigner le millésime, c.-à-d. la date de l'année, quand la date commence par ce mot. Ex.: L'an mil huit cent soixante-seize.

REMARQUE IV. Million, milliard, ne sont pas des adjectifs numéraux, mais des substantifs. On dit un million, deux milliards, comme une huitaine, deux dizaines, trois millièmes, etc.

§ 63. Les noms de nombre ordinaux s'accordent, comme tous les adjectifs, en genre et en nombre avec les substantifs auxquels ils se rapportent. Ex.: la **première** fois; les **premiers** hommes.

REMARQUE I. On forme les noms de nombre ordinaux en ajoutant au nom de nombre cardinal correspondant la terminaison ième. Il ya exception pour un et deux, auxquels eorrespondent les noms de nombres ordinaux premier et second. Second se dit de préférence quand il est question de deux personnes ou de deux choses, deuxième se dit seulement quand il y en a plus de deux.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Cette terminaison, qui s'écrivait primitivement iesme, vient du suffixe latin esimum. Ex.: Centesimum, centiesme (aujourd'hui centième).]

REMARQUE II. Dans les nombres composés, les mots premier, second sont remplacés par unième, deuxième (vingt-unième, vingt-deuxième); et la terminaison ième ne porte que sur le dernier des adjectifs énoncés. Ex.: cent quatre-vingt-dixième.

REMARQUE III. Cinq ajoute un u devant la terminaison ième (cinquième), parce que la consonne q est toujours séparée d'une voyelle par un u (§ 17).

2° ADJECTIFS POSSESSIFS.

§ 64. Les adjectifs possessifs déterminent les substantifs en y ajoutant une idée de possession.

Ils correspondent aux pronoms personnels: moi, toi, soi ou lui, elle; nous, vous, ils ou eux, elles (voyez plus loin, § 69).

Les adjectifs possessifs sont :

		1º au singulier		2º au pluriel	
	m a m	asculin,	féminin.	des deux genres.	
our la	1re pers. du sing.	. mon	ma	mes	
_	2° —	ton	ta	tes	

_	2° —	ton	ta	tes
_	3e —	son	sa	ses
		`-	~	
	. 1re pers. du plur.	n	otre	nos
200	2° —	v	otre	vos
	90	1	011111	loure

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Tous ces adjectifs sont tirés des adjectifs latins correspondants :

Meum, meam; meos, meas.
Tuum, tuam; tuos, tuas.
Suum, suam; suos, suas.
Nostrum, nostram; nostros, nostras.

Vostrum, vostram; vostros, vostras (formes archaïques de vestrum, vestram; vestros, vestras.)

Leur vient du génitif pluriel illorum: aussi, dans l'ancien français, était-il invariable. On disait: leur frères, leur enfants.]

REMARQUE I. Devant les noms et adjectifs féminins commençant par une voyelle ou une h muette, on se sert de mon, ton, son, au lieu de ma, ta, sa, pour éviter l'hiatus, c'est-à-dire la difficulté de prononciation produite par la rencontre de deux voyelles. Ainsi l'on dit: mon étoile, mon âme, mon humeur, mon humble position.

REMARQUE II. On emploie l'adjectif votre au lieu de ton, ta, en parlant à une seule personne, pour lui témoigner du respect.

REMARQUE III. Il y a d'autres adjectifs possessifs moins usités, qui sont :

Pour la 1^{re} pers. du sing. mien, mienne; miens, miennes;

— 2° — — tien, tienne; tiens, tiennes;

— 3° — — sien, sienne; siens. siennes;

3° ADJECTIFS DÉMONSTRATIFS.

§ 65. Les adjectifs démonstratifs déterminent les substantifs avec une idée d'indication, soit qu'on montre des objets présents, soit qu'on rappelle ceux dont on a parlé. Ce sont les suivants:

1º singulier 2º pluriel

masculin: féminin: des deux genres:
ce, cet cette ces.

Remarque. Devant les noms et adjectifs masculins commençant par une voyelle ou une h muette, on met cet au lieu de ce. Ex. : cet enfant, cet heureux événement.

Devant les autres on met ce. Ex.: ce soldat, ce héros.

4° ADJECTIFS INTERROGATIFS ET CONJONCTIFS.

§ 66. Le seul adjectif interrogatif est quel:

Singulier: quel, quelle.

Pluriel: quels, quelles.

Ex.: Quel chemin, quelle route dois-je prendre?

REMARQUE I. L'adjectif interrogatif devient conjonctif quand il est entre deux propositions. Ex.: Dites-moi quelle route je dois prendre. Mais il est facile de voir que cette phrase contient une interrogation indirecte, et répond à ces deux-ci: Quelle route dois-je prendre? Dites-le-moi.

Remarque II. L'adjectif interrogatif est aussi exclamatif. Ex. : Quel beau spectacle!

5° ADJECTIFS INDÉFINIS.

§ 67. Les adjectifs indéfinis déterminent encore les sub-

stantifs, mais d'une manière moins précise que les autres adjectifs.

Ces adjectifs sont:	un (masc.), une (fém.);
	au plur. des (pour les 2 genres);
entre - seem elemina	aucun, nul;
- -	même, autre;
THE PERSON NAMED IN THE PERSON OF THE PERSON	certain, tel;
the affect of the said of the	plusieurs, chaque;
n, soit qu'o <u>r</u> mance d	quelque, quelconque;
Main no make apprecial	tout.

REMARQUE. Il ne faut pas confondre l'adjectif indéfini un avec le nom de nombre un, ni son pluriel des avec l'article contracté des (pour de les. Voyez § 44, REM. II).

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — I. L'adjectif indéfini un, une, vient du latin unum, unam, qui, dans la basse latinité, était devenu synonyme de quemdam, quamdam.

II. On verra, dans la Syntaxe, l'étymologie et le sens primitif de l'adjectif aucun.

III. Même, qui a passé successivement par les formes medisme, medesme, mesme, mesme, et qui n'est arrivé à sa forme actuelle qu'après une série de contractions amenées par la chute de la consonne médiane, vient du bas latin metipsimum, forme contractée elle-même de † metipsissimum.

IV. Autre se disait, en vieux français, altre (du latin alter, qu'on retrouve dans le verbe altérer). — Il a formé le mot autrui altrui), qui était un cas régime et signifiait de cet autre; on disait autrefois l'altrui cheval (le cheval d'un autre). C'est aujourd'hui un pronom qui ne s'emploie que comme complément : le bien d'autrui (c.-à-d. d'un autre. — Voy. § 266).

V. Certain vient du latin certum; tel de talem; maint a une origine celtique ou germanique. Plusieurs vient de plures, qui a perdu son sens de comparatif. Quelque est formé de quel (qualem) et de que (quem ou quod); quelconque de qualemcumque ou qualecumque.

VI.L'adjectif chaque (anciennement chasque, plus anciennement chesque), vient de quisque, qui est devenu quesque, chesque. Par l'addition de l'adjectif un, il a formé le pronom chaqun (anciennement chasqu'un, quisque unus), qui était autrefois adjectif.]

CHAPITRE IV.

LE PRONOM.

§ 68. Le pronom est un mot qui tient la place du nom.

[ÉTYMOLOGIE. — Le sens du mot pronom est donné par son étymologie (pronomen, composé de pro, pour, et de nomen, nom).]

Il y a cinq espèces de pronoms :

1° les pronoms personnels;

2° — possessifs;

3° — démonstratifs;

4° — interrogatifs et conjonctifs;

5º - indéfinis.

REMARQUE I. Il y a une étroite parenté, et, par suite, une grande similitude de formes entre la plupart des adjectifs déterminatifs et des pronoms. On a même souvent confondu les quatre dernières espèces (possessifs, démonstratifs, interrogatifs, conjonctifs), qui sont en réalité des adjectifs-pronoms, c'est-à-dire, pour la plupart, des adjectifs devenus pronoms.

Remarque II. Il y a entre les adjectifs et les pronoms cette différence essentielle que l'adjectif est toujours accompagné d'un substantif et que le pronom en tient lieu et n'y peut jamais être joint.

Ainsi, l'on distinguera l'adjectif mon, et le pronom

le mien. Ex. :

C'est mon livre (adjectif).

A qui ce livre? — C'est le mien (pronom).

1º PRONOMS PERSONNELS.

§ 69. Les pronoms personnels marquent ou la personne qui parle (première personne), ou celle à qui l'on